



## **RESUME DU REFERENTIEL RELATIF AU CERTIFICAT DE CONSEIL EN CREATION D'ENTREPRISE**

Le certificat de conseil en création d'entreprise valide la maîtrise des compétences spécifiques à mobiliser pour apporter un appui transversal dans le cadre de l'accompagnement entrepreneurial.

Dans le cadre de cette certification, le conseil en création d'entreprise est envisagé comme un champ d'activité complémentaire.

### **Public**

Le certificat de conseil en création d'entreprise s'adresse à des conseillers exerçant des missions d'accompagnement comportant un volet entrepreneurial :

- auprès de différents publics : salariés, demandeurs d'emploi, fonctionnaires, retraités, jeunes en insertion, chefs d'entreprises...
- dans différents contextes : recherche d'emploi, insertion professionnelle, reconversion, évolution professionnelle, coaching, suivi et développement d'entreprise, conseil juridique ou comptable.

Il concerne des profils variés intervenant à différents titres dans le parcours de futurs créateurs d'entreprises, avec un rôle d'accompagnement déterminant dans la concrétisation et le devenir des projets, par exemple : chargé de développement économique au sein de collectivités territoriales, conseiller en évolution professionnelle, conseiller en insertion professionnelle, consultant en création d'entreprise, conseiller à l'emploi, conseiller en outplacement, conseiller essaimage / intrapreneuriat, chargé d'affaires, conseiller en création d'activité économique et développement territorial au sein de coopérative d'activité et d'emploi... (liste non exhaustive).

### **Autonomie et responsabilité**

Ces compétences sont exercées en général en autonomie par la personne qui suit un portefeuille de porteurs de projet entrepreneuriaux dans le cadre :

- d'une structure publique ou privée sous la supervision d'un directeur ou d'un chef de service
- d'une activité indépendante
- d'une activité bénévole au sein d'une association



## Présentation synthétique des compétences visées

La certification de conseil en création d'entreprise valide la maîtrise des 5 compétences suivantes :

- I. Au regard du process de montage d'un projet entrepreneurial, analyser les besoins du porteur en mobilisant la méthodologie d'accueil dans le cadre d'un entretien exploratoire dédié afin de poser un diagnostic partagé de l'avancement du projet et des besoins d'accompagnement pour sa formalisation.
- II. En fonction des besoins identifiés dans le cadre de l'accompagnement, orienter le porteur de projet avec une logique d'autonomie vers des structures, ressources et dispositifs en réponse aux problématiques spécifiques à traiter en se basant sur une cartographie de l'écosystème entrepreneurial et une base documentaire constituées par le candidat
- III. A l'occasion d'échanges réguliers avec la personne accompagnée, apporter un appui méthodologique, technique et humain pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'actions individualisé visant la formalisation d'un projet entrepreneurial réaliste et économiquement viable en :
  - transmettant des outils, méthodes, ressources, contacts issus de sa veille et appropriables au regard du projet
  - accompagnant l'analyse des démarches menées pour l'ajustement du projet sur des éléments concrets issus du terrain
- IV. Réaliser une analyse technique des composantes du business-plan finalisé afin de partager un diagnostic argumenté de son réalisme et d'émettre des préconisations tenant compte des perspectives de viabilité économique :
  - en appliquant une méthodologie d'évaluation et des critères tenant compte des caractéristiques du projet et de son contexte de mise en œuvre
  - en mobilisant le cas échéant les expertises internes ou externes requises au sein de son réseau
- V. Apporter un appui au futur dirigeant en phase de démarrage afin de l'accompagner dans l'appropriation de ce nouveau rôle en :
  - en suscitant la mise en place d'un suivi structuré de l'activité
  - en transmettant des outils et ressources pour un pilotage autonome des différentes fonctions de l'entreprise
  - en orientant, en fonction des besoins et demandes, vers des structures et dispositifs internes ou externes issus de la cartographie

Les modalités d'évaluation et critères de performance sont déclinés dans le référentiel de compétences.

## Actualisation du référentiel de compétences et d'évaluation

L'organisme certificateur valide l'opérationnalité du référentiel de compétences et d'évaluation en organisant annuellement :

- Des entretiens avec des professionnels de terrain et personnalités qualifiées
- Un comité de révision avec les membres du jury permettant également d'effectuer un suivi à chaud de la tenue des épreuves.